

Objet : Prélèvement automatique en 4 fois

Madame, Monsieur,

La Communauté de communes Ventadour-Egletons-Monédières a décidé de mettre en place pour 2025, le règlement de la facturation des ordures ménagères par prélèvement SEPA.

Grâce à ce mode de règlement automatique, il vous sera possible de vous acquitter en toute tranquillité et sécurité de votre facture des ordures ménagères.

Cette adhésion au prélèvement vous permettra de simplifier le paiement, ce dernier se faisant ainsi de façon automatique et récurrent sans risque de retard, et sans nécessité de déplacement.

En favorisant ce moyen de règlement, le montant sera prélevé sans autre démarche sur votre compte bancaire en **4 fois** sans frais au lieu de 2 fois en optant pour les autres modes de paiement.

Vous recevrez alors début 2025, une facture incluant l'échéancier et les dates de prélèvements au cours de l'année.

Pour mettre en place le prélèvement automatique en **4 fois**, il vous suffit de remplir le formulaire d'automatisation de prélèvement de la redevance des ordures ménagères au dos de ce courrier ou à télécharger sur le site de la Communauté de communes à www.cc-ventadour.fr ou sur demande par mail, et de le retourner accompagné d'un RIB au format BIC/IBAN :

- Par mail à : administratif-om@cc-ventadour.fr
- Ou par courrier à : Communauté de communes Ventadour-Egletons-Monédières - 1 avenue de l'Épinette – 19550 LAPLEAU

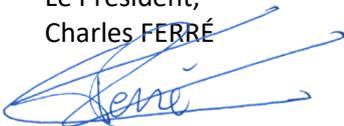
Toutefois, le caractère contractuel du prélèvement automatique implique qu'il s'agit d'un mandat révocable à tout moment par l'utilisateur, qui reste entièrement libre de la gestion de sa trésorerie.

Le service des ordures ménagères reste disponible pour toute demande de renseignement complémentaire au 05 55 93 00 93 ou au 93 rue de la Borie 19300 EGLETONS.

En espérant répondre aux attentes de la population concernant la mise en place d'une facilité de règlement ;

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de nos salutations distinguées.

Le Président,
Charles FERRÉ



Le Vice-Président en charge des déchets,
Jean-Pierre VALADOUR

